

**DOSSIER DE PRESSE  
KEMENADENN KELAOUÏÑ**

Jeudi 9 mai 2019

## Des déplacements plus doux à Quimper : le centre-ville passe en zone 30 !

**CONTACT PRESSE  
DAREMPRED KELAOUÏÑ**

CABINET / COMMUNICATION  
KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET  
D'AGGLOMERATION  
TI-KÉR HA TOLPAD-KERIOÙ  
CS 26004  
29107 QUIMPER/KEMPER  
CEDEX

TÉL./PGZ. 02.98.98.88.99

presse@quimper.bzh

**PLUS D'INFOS**  
[www.quimper.bzh](http://www.quimper.bzh)



VilledQuimper



@VilledQuimper



# Partager l'espace public :

La ville de Quimper souhaite donner plus de place à tous les usagers de l'espace public et rééquilibrer le rapport des forces entre l'automobile et les déplacements doux (vélo et piétons notamment) dans le centre-ville.

Persuadée que les bonnes conditions des déplacements doux sont un vecteur d'attractivité considérable, la ville de Quimper mène une politique d'aménagements constants pour leur donner une place plus importante dans la ville.

Ainsi, entre 2014 et 2018, quinze chantiers ont été menés sur le territoire de la ville pour aménager des bandes cyclables et sécuriser la circulation des vélos. Ces travaux représentent 4200 mètres linéaires d'aménagement pour un montant total de 726 000€. La ville travaille avec le Conseil Départemental à la transformation de la voie ferrée Quimper-Pluguffan en voie verte et mène une expérimentation pour l'aménagement d'une piste cyclable route de Coray entre Quimper et Ergué-Gabéric.

Mais, le centre-ville doit aussi être plus adapté aux déplacements doux et la circulation automobile plus apaisée. Ainsi, la ville de Quimper a décidé d'aménager le centre-ville en zone 30.

En réduisant la vitesse de 50 à 30 km/h, la ville souhaite renforcer la place des déplacements doux, limiter les risques d'accidents, réduire les nuisances sonores et la pollution pour le confort de tous les usagers.

VILLE DE QUIMPER



LEVONS LE PIED  
POUR NOTRE SÉCURITÉ



DEOMP GOUSTADIK  
EVIT HOR SURENTEZ

## Zone 30, une zone de circulation apaisée pour le confort de tous !

La ville de Quimper compte actuellement 126 km linéaire de voies communales en zone 30 dont une partie à proximité d'écoles maternelles et primaires. Au terme de ces aménagements, c'est l'ensemble du cœur de ville de Quimper qui sera réglementé en zone 30 afin de gagner en confort, en attractivité et en sécurité pour tous : piétons, cyclistes et automobilistes. L'installation de cette nouvelle zone réglementée va également permettre de fluidifier le trafic automobile et améliorer le cadre de vie en diminuant les nuisances sonores et la pollution.

## Moins de pollution et plus de fluidité !

En réduisant sa vitesse de conduite à 30 km/h, on réduit également les émissions polluantes et la consommation d'essence. Les automobilistes sont invités à adopter une conduite plus « souple ». La réduction de la vitesse entraîne également une réduction des nuisances sonores, particulièrement appréciable pour les piétons et les riverains des quartiers.

Avec ces nouvelles mesures, le trafic sera plus fluide.

Ainsi, le déploiement de cette nouvelle zone 30 permettra une meilleure cohabitation entre les usagers tout en favorisant les modes de transport doux.

## Plus de sécurité !

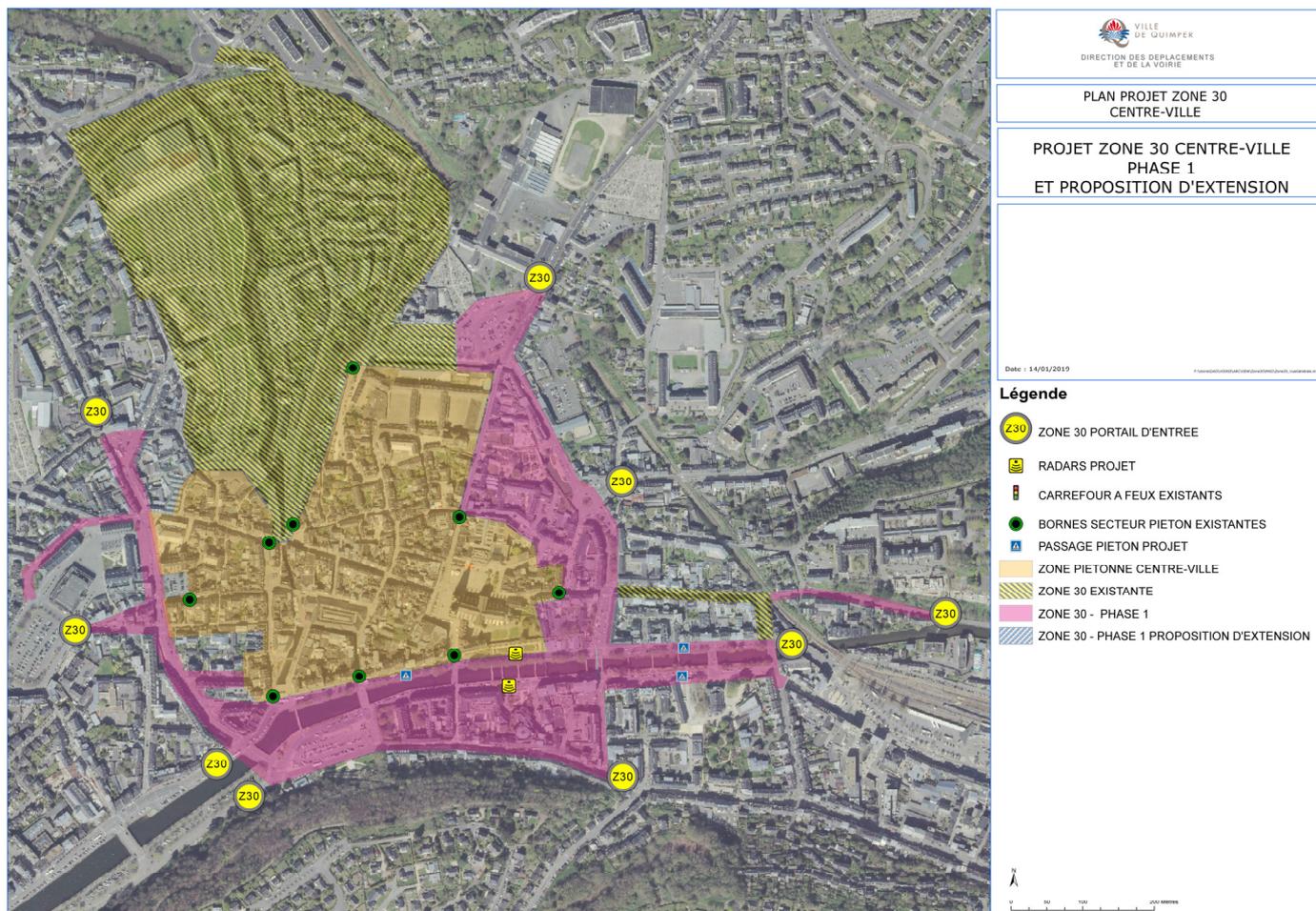
Les risques et la gravité des accidents sont directement liés à la vitesse de circulation. Par exemple, en cas d'accident entre une voiture et un piéton, la probabilité d'un accident mortel passe de 100 % à 70 km/h à 80 % à 50 km/h et à environ 10 % à 30 km/h. De plus, la vitesse réduite permet aux automobilistes d'avoir un champ visuel plus large pour mieux anticiper les autres usagers et ainsi éviter les accidents.

## La matérialisation de la zone 30

Les usagers seront informés de cette nouvelle réglementation par :

- La mise en place d'une signalétique à l'entrée et à la sortie de la zone 30
- Des marquages de grande taille au sol
- Le renforcement de la visibilité des passages piétons
- La création de passages piétons supplémentaires sur les quais
- La pose de deux radars pédagogiques

## Le périmètre de la zone





Portail d'entrée de ZONE 30 place de la Tourbie.



Portail d'entrée de ZONE 30 Place de Locronan (rue de Douarnenez).



Portail d'entrée de ZONE 30 Boulevard Kerguelen.

## **Pour rappel, les principaux travaux et projets en 2018-2019 pour les déplacements doux**

En 2018, les principaux travaux ont concerné :

- L'aménagement d'un chemin piétons/vélos à Gourvily,
- La pose de 35 arceaux vélos soit 70 places de parkings,
- La modification de chicanes d'accès à des chemins pour faciliter la circulation des vélos et des handicapés,
- Des travaux ponctuels de jalonnement et d'abaissement de trottoirs,
- Le rééquilibrage de l'emprise de l'automobile sur l'espace urbain en organisant un meilleur partage de l'utilisation des voies de circulation avec l'expérimentation d'un « chaucidou » rue du château
- La pose complémentaire de « cédez le passage cycliste aux feux ».

## **Les projets 2019/2020 pour les déplacements doux**

Afin d'offrir une place toujours plus importante au vélo dans la ville, un cheminement mixte le long du giratoire de l'eau blanche sera réalisé prochainement. Il assurera ainsi la liaison interquartiers entre Kerlaëron – Kervir.

Une piste cyclable bidirectionnelle sera aménagée entre les ronds-points Lebon et du Rouillen en partenariat avec la commune d'Ergué-Gabéric et le Département, venant ainsi renforcer la continuité cyclable Est/Ouest.

Les renforcements des marquages au sol vélo et l'implantation d'arceaux vélos supplémentaires sont également prévus.

En juin 2018, la voie verte entre Quimper et Pluguffan a été déclassée par SNCF Réseau. Neufs kilomètres de voie ferrée vont ainsi être transformés en cheminement pour les piétons et les deux roues. Les travaux sont envisagés sur la période 2020/2022 pour un budget de 2 millions € répartis entre le Conseil Départemental du Finistère et Quimper Bretagne Occidentale.

## **L'édition d'un nouveau plan des itinéraires et pistes cyclables à Quimper**

Le nouveau plan des itinéraires et pistes cyclables vient d'être édité.

Il permet de disposer d'une carte à jour des itinéraires cyclables pour se déplacer dans les meilleures conditions de sécurité possible.

Gratuit, il est à disposition à l'accueil de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération, dans les mairies annexes, à la Conciergerie, l'Office de Tourisme et consultable en ligne sur le site de la ville de Quimper.

